



ÉCOLE DES ROCHES

DEPUIS 1899

Procédure d'admission

Lycée

Processus d'admission

1. Afin d'étudier votre demande d'inscription, veuillez nous adresser (par courriel ou courrier) :

Obligatoirement :

La lettre de motivation de votre enfant (aucun élève n'est admis contre son gré)

Les bulletins scolaires de votre enfant, ceux de l'année en cours et de l'année précédente, établis en français ou en anglais.

Facultativement :

Tout document illustrant le profil de votre enfant (bilan de compétences, rapport psychologique...).

2. Ces documents seront étudiés par la directrice et un entretien pédagogique vous sera proposé. La présence de l'élève qui postule est alors indispensable.

3. À l'issue du rendez-vous, vous pourrez visiter l'école : découverte du campus et d'une maison d'internat.

4. Suite à l'entretien, la décision finale vous sera communiquée et un dossier d'inscription vous sera remis.

Parfois, certains documents complémentaires sont exigés pour valider la décision de la directrice. Vous devrez alors les transmettre au Service des Admissions.

Inscription

Le dossier d'inscription dûment complété est à retourner au Service des Admissions accompagné du 1er règlement sous 15 jours. L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du dossier d'inscription et des frais d'inscription.

Si un visa est nécessaire, nous pourrions procéder alors à l'émission des documents. Ils seront à présenter au Consulat de France du pays de résidence de votre enfant.

Contacts

Le service des admissions de l'École des Roches est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez contacter :

Programmes Lycée, Baccalauréat International, Français Langue Étrangère :

Mme Pascale DIEULLE

pascale.dieulle@ecoledesroches.com

Tél. +33(0)2 32 60 40 16